

Jean-Baptiste André Godin à Virginie Griess-Traut, 12 août 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 1 p. (170r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Virginie Griess-Traut, 12 août 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50298>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 août 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Griess-Traut, Virginie \(1814-1898\)](#)

Lieu de destination 258, boulevard Voltaire, Paris

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Virginie Griess-Traut qu'il ne peut accepter le jeune homme qu'elle recommande car l'association du Familistère ne peut assumer la responsabilité de directions individuelles.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Sur le folio 170r sont copiées la lettre de Godin à Virginie Griess-Traut du 12 août 1880 et la lettre de Godin à madame Éthiou-Pérou du 12 août 1880.

Mots-clés

[Emploi](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Famillistère 19 Août 80

Genève 19 Août 80

Chère Madame et amie,

J'ai le regret de vous dire qu'il ne m'est pas possible de donner place au jeune homme dont vous m'entretenez.

L'association du Famillistère peut accepter des concours, mais elle n'est pas en mesure d'assumer la responsabilité de directions individuelles.

Agnez, je vous prie,
Chère Madame, l'assurance
de mon dévouement

Mad^e Louise Brault

Madame Elzéar Péron,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, un chèque de quatre francs, (N^o 20.994) sur le Crédit Lyonnais, pour solde de votre facture du 26 juillet dernier.

Veuillez agréer,
Madame, l'assurance
de mon entière considération.